

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 août 2025

L'an deux mille vingt et cinq le 27 août à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : GLORIES Marc, MONÉ Henri, MONÉ Olivier, LABRIC Sébastien, DANJON Anne-Renée, OLIVARI Jeannine

Absent : GOURBIN Thomas

Secrétaire de séance : Marc GLORIES

Date de la convocation : 08 août 2025

La séance a débuté en l'absence de public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### Décision modificative n°3 Budget Eau 01502 :

Madame le Maire informe l'assemblée,

Qu'à la demande du Centre des finances publiques, il y a lieu d'effectuer l'admission en non-valeurs pour un montant de 2594.87€ de certains titres qui n'ont pas pu être recouvrés dont le détail suit et qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative.

COURTIE Irene (exercices 2014 et 2015) 60€

DE ARANJO Florence (exercices 2015 à 2021) 511.42€

DELANOY Frédéric (exercices 2016 à 2019) 2 023.35€

PEIX Nadège (exercice 2016) 0.10€

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

#### Section fonctionnement dépenses

Chapitre 65 : Créances admises en non-valeur

Article 6541

+2 600.00 euros

Chapitre 11 : Fournitures entretiens petits équipements

Article 6063

- 2 600.00 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

Par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions / A l'unanimité des membres présents.

**ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application de cette décision ainsi qu'à signer tout document afférent à ce dossier.

### Décision modificative n°2 Budget Commune 01500 :

Madame le Maire informe l'assemblée,

Qu'à la demande du Centre des finances publiques, il y a lieu d'effectuer l'admission en non-valeurs pour un montant de 2594.87€ de certains titres qui n'ont pas pu être recouvrés dont le détail suit et qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative.

ETAT/Pref des PO (exercice 2017) 434.35€

LA POSTE/DAST (exercice 2022) 178.00€

Régie Electrique Fontpédrouse (exercice 2021) 787.93€

Qu'en l'espèce il s'agit a priori de titres émis à tort mais renseignements pris auprès du Centre des Finances Publiques il convient tout de même de les inscrire en non-valeur.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

#### Section fonctionnement dépenses

Chapitre 65 : Créances admises en non-valeur

Article 6541

+ 2 500.00 euros

Chapitre 011 : Fournitures petits équipements

Article 60632

-2 500.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

Par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions / A l'unanimité des membres présents.

**ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application de cette décision ainsi qu'à signer tout document afférent à ce dossier.

### Décision modificative n°3 Budget Commune 01500 :

Madame le Maire informe l'assemblée,

En raison d'une insuffisance de crédit au chapitre 20 « dépenses investissement » et afin de couvrir les factures restantes, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

**Section investissement dépenses**

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Article 21538 : autres réseaux

-40 000.00 euros

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Article 203 : frais études

+40 000.00 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

Par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions / A l'unanimité des membres présents.

**ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application de cette décision ainsi qu'à signer tout document afférent à ce dossier.

**Affaires diverses :**

∞ Eglise de Fontpédrouse :

Madame le Maire informe l'assemblée,

À la suite de la découverte d'une fresque murale dans une des chapelles latérales, des devis vont être demandés pour dans un premier temps sécuriser cette découverte, puis éventuellement la restaurer.  
Rendez-vous a été pris le samedi 30 août à 9h00 sur site

**Séance levée à 20h00**